

Vidéosurveillance au Musée historique de Bâle

Les trois dépendances du Musée historique de Bâle (Barfüsserkirche, Haus zum Kirschgarten et Musikmuseum) sont surveillées par vidéocaméras. Le service de surveillance du Musée historique de Bâle (Steinenberg 4, 4051 Bâle, Suisse) est responsable de l'installation et de l'exploitation des systèmes vidéo.

La surveillance par vidéocaméra s'appuie sur les paragraphes 17 et 18 de la loi sur l'information et la protection des données du canton de Bâle-Ville (Informations- und Datenschutzgesetz, IDG) et sur l'ordonnance correspondante.

Les explications ci-dessous vous permettent de comprendre pourquoi nous avons une surveillance vidéo et comment nous assurons la protection des données. Votre confiance est importante pour nous et c'est pourquoi nous sommes prêts à tout moment à répondre à vos questions relatives à la vidéosurveillance au Musée historique de Bâle.

Pourquoi avons-nous une vidéosurveillance?

Nous voulons empêcher ainsi que des objets soient volontairement endommagés. Si cela arrive, les enregistrements vidéo servent de preuves. Cette mesure de sécurité est souvent exigée par les prêteurs qui nous confient des objets.

Délai de conservation des données

Les enregistrements vidéo sont supprimés au bout de 10 à 21 jours, selon les trois dépendances du musée. Aucun enregistrement n'est conservé ensuite.

Avertissement de vidéosurveillance

Des pictogrammes dans l'entrée et aux entrées des différents départements des trois musées signalent aux visiteurs que celui-ci est placé sous vidéosurveillance. L'entrée et les salles d'exposition des trois dépendances sont particulièrement surveillées. Toutes les personnes qui se trouvent dans ces espaces sont filmées. Les 80 caméras sont activées 24/7.

Transmission aux autorités juridiques

Les enregistrements vidéo ne sont transmis aux autorités juridiques que sur ordre de la magistrature de Bâle-Ville dans le cadre d'une procédure pénale.

Personnel responsable

Le musée est responsable du personnel ayant accès aux enregistrements vidéo. Il veille à ce que le personnel reçoive une formation adéquate et connaisse les dispositions juridiques relatives à l'usage de systèmes de vidéosurveillance. L'accès aux personnes non autorisées est strictement interdit.

Questions

En cas de questions sur la vidéosurveillance au Musée historique de Bâle, veuillez vous adresser à Philip Glatthaar, responsable de la surveillance, tél. +41 61 205 86 51.